

## Communiqué de presse

### Rapport annuel 2005 de la Commission pour les questions conjoncturelles

Le rapport annuel 2005 de la Commission pour les questions conjoncturelles accorde une place centrale aux problèmes économiques liés au vieillissement de la population. La première partie du rapport donne une vue d'ensemble de la situation économique. La deuxième est consacrée aux problèmes économiques d'une population vieillissante.

#### Situation économique

La reprise de l'activité économique en Suisse, qui s'est amorcée vers le milieu de l'année 2003, a nettement perdu de sa vigueur l'an dernier. La conjoncture a de nouveau été plus favorable au premier et surtout au deuxième trimestre de cette année. L'activité relativement peu dynamique depuis 2003 est notamment imputable à la conjoncture peu favorable chez nos principaux partenaires commerciaux européens, à la dépréciation du dollar et à l'augmentation des prix des produits pétroliers. Il n'y a pas eu d'amélioration véritablement significative sur le marché du travail, le chômage est resté pratiquement stable au cours de ces deux dernières années. Le renchérissement est demeuré dans le domaine de stabilité des prix défini par la Banque nationale. L'inflation sous-jacente - c'est-à-dire abstraction faite notamment des prix de l'énergie et des carburants - a été pratiquement nulle.

#### Problèmes économiques d'une population vieillissante

##### Evolution générale

La Suisse se trouve dans une période de profonde transformation de la pyramide des âges : l'espérance de vie de la population s'accroît et le nombre des naissances a fortement reculé. Ainsi, la proportion de personnes actives par rapport au nombre de retraités accuse une baisse sensible, ce qui va considérablement alourdir le fardeau des rentes.

Abstraction faite d'une forte augmentation de l'immigration ou d'une croissance plus élevée de la productivité, seul un allongement de la vie professionnelle peut alléger la charge considérable résultant du vieillissement de la population. Toutes les autres solutions ne font que reporter le poids de cette charge essentiellement sur les épaules des actifs (si l'on augmente les cotisations), sur celles des rentiers (si l'on réduit les rentes) ou sur les deux groupes (si l'on opte pour un financement par le biais des impôts).

##### Activité professionnelle avec l'âge

Un allongement de la vie professionnelle exige que l'on abandonne le dogme de la retraite à 65 ans. Bien qu'il ne soit pas nécessaire aujourd'hui, ni ces prochaines années, d'augmenter l'âge de la retraite, ce relèvement est, à terme, inéluctable. Le fait qu'aujourd'hui une grande partie des actifs prennent leur retraite avant d'avoir atteint l'âge légal de la retraite n'est pas contradictoire : des études empiriques montrent qu'une hausse de l'âge légal de la retraite entraîne également une augmentation de l'âge effectif moyen du départ à la retraite. L'allongement de la vie active peut toutefois s'accompagner d'une flexibilité accrue qui permettrait, par exemple, aux personnes âgées de travailler à temps partiel. On peut également envisager, pour des groupes déterminés de professions qui exigent un travail physique particulièrement dur, des réglementations spéciales concernant la retraite anticipée (par exemple en fonction du nombre d'années de cotisation). Tout cela ne doit cependant pas faire oublier que la tendance générale devrait aller vers une extension de la durée de la vie active.

### **Problèmes de l'AVS et de la prévoyance professionnelle**

Si l'AVS doit continuer de couvrir les besoins vitaux, elle aura besoin, même en cas de relèvement de l'âge légal de la retraite, de moyens supplémentaires. Le plus judicieux serait probablement de les couvrir par les recettes fiscales générales. Quant aux caisses de pension, il faut, dans la situation actuelle, procéder tout d'abord à leur assainissement. En outre, il convient de veiller à l'équilibre entre les cotisations et les promesses de prestations. A cet effet, les paramètres de la régulation, en particulier le taux d'intérêt minimal et le taux de conversion, doivent être adaptés de manière automatique et périodique aux conditions du marché et à la démographie. Pour les fixer, il faudrait s'orienter sur des grandeurs réelles et non nominales. Une adaptation automatique de ces grandeurs permettrait d'éviter des conflits politiques portant sur leur fixation.

### **Soins de longue durée des personnes âgées**

En raison du vieillissement de la population, la société doit faire face à un accroissement des coûts non seulement de la prévoyance vieillesse, mais également de la santé. En particulier, les soins aux personnes âgées engendrent des coûts dont une partie seulement est prise en charge par l'assurance-maladie. Il serait envisageable, pour couvrir ces soins, d'introduire une assurance obligatoire qui viendrait compléter l'assurance obligatoire de base. Une autre possibilité consisterait à s'en tenir en principe au système actuel selon lequel les frais supplémentaires non couverts par les assurances maladie doivent être assumés par les personnes concernées elles-mêmes ou, si elles ne sont pas en mesure de le faire, par les pouvoirs publics. Dans la perspective d'une politique de répartition, cette solution est tout aussi valable que celle d'une assurance obligatoire, pour autant que les pouvoirs publics prennent effectivement tous les frais nécessaires à leur charge.

### **Concilier la vie familiale et la vie professionnelle**

Les femmes s'engageront davantage dans la vie active lorsqu'elles auront la possibilité de mieux concilier leur famille et leur profession. A cet effet, des mesures sont nécessaires sur le plan tant de l'organisation que des finances. Premièrement, les horaires dans les garderies, les écoles maternelles et les écoles primaires devraient être fixés de manière à ce que chaque partenaire puisse prendre au moins un travail à la demi-journée. Deuxièmement, la „pénalisation du mariage“ dans le système fiscal doit être supprimée : il convient de passer à une variante du "splitting" ou à une imposition individuelle. Troisièmement, les subsides pour les coûts de garde des enfants doivent être fixés indépendamment du revenu et/ou ces coûts doivent être déductibles fiscalement. Une meilleure conciliation du travail et de la famille devrait aussi entraîner une augmentation du taux de natalité. Les pays scandinaves, où le système de garde des enfants est très développé, montrent qu'il est possible d'atteindre des taux de natalité nettement plus forts et cela même dans les pays où le revenu par habitant est élevé.

Berne, le 20 octobre 2005

Renseignements : Prof. Gebhard Kirchgässner, président de la CQC, tél. : 071 / 224 23 47  
Email : [gebhard.kirchgaessner@unisg.ch](mailto:gebhard.kirchgaessner@unisg.ch)

Prof. Marius Brühlart, membre de la CQC, tél. : 021 / 692 34 71  
Email : [marius.brulhart@unil.ch](mailto:marius.brulhart@unil.ch)

Rapport annuel : [www.kfk.admin.ch](http://www.kfk.admin.ch)

Thèmes spéciaux : [www.kfk.admin.ch](http://www.kfk.admin.ch)

Rapport annuel (sur papier) : à retirer auprès du secrétariat de la Commission pour les questions conjoncturelles annexe à " La Vie économique ", no 11/2005

Secrétariat : Secrétariat d'Etat à l'économie, seco, Effingerstrasse 1, 3003 Berne  
Tél. : 031 / 322 62 72, fax : 031 323 50 01.